



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 57154

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin s'etonne de la decision de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, de supprimer un emploi d'infirmiere dans les etablissements d'enseignement de l'academie de Poitiers. Cette decision est contraire aux engagements qui avaient ete pris par son predecesseur en novembre 1991 de creer des emplois d'infirmieres qui manquent cruellement dans de nombreux etablissements scolaires. Il lui demande donc de revenir sur cette decision.

Texte de la réponse

Reponse. - Les moyens inscrits en 1992 au budget de l'education nationale sont de 4 700 emplois d'infirmiere. Un effort significatif a ete realise en faveur de ce corps qui represente 3 p 100 des effectifs de personnels non enseignants et qui a beneficie de 5 p 100 des creations d'emplois intervenues depuis juin 1988. Un emploi supplementaire sera ouvert dans l'academie de Poitiers a la prochaine rentree scolaire. Conformement aux regles de deconcentration, l'implantation de cet emploi, comme les eventuelles mesures de redeploiement internes a l'academie, seront effectuees par le recteur, en fonction des priorites locales.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57154

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1992, page 1953